Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-094 en date du 17 Mai 2017 portant REGULARISATION DES ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS « EAU » ET « ELECTRICITE » TIERS-LIEU « LES ATELIERS DE LA MINE »

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 48	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER

Pouvoirs : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. PEROCHE, LONGCHAMBON, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis Fauconnet, Vice-Président en charge du dossier.

Monsieur le Vice-Président explique que les abonnements « eau » et « électricité » de l'aile Est des ateliers de la mine à Lavaveix les Mines, où se situe le tiers-lieu, ont été contractés par l'association « Les Ateliers de Lavaveix ».

Il rappelle également à l'assemblée que suite à l'appel à manifestation d'intérêt Tiers-Lieux lancé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le dossier du tiers-lieu de Lavaveix a été retenu. Dans ce cadre, l'association « Les Ateliers de Lavaveix » et l'ex Communauté de Communes de Chénérailles ont signé une convention d'objectifs dans laquelle il était notamment convenu, qu'à compter du 1er Janvier 2017, cet EPCI reprendrait à sa charge les abonnements « Eau » et « Electricité ». A ce jour, les dossiers de transfert auprès des concessionnaires sont en cours.

Monsieur le Vice-Président propose de rembourser à l'association les abonnements et les consommations à compter du 1er Janvier 2017 jusqu'à la date effective du transfert des contrats au nom de notre nouvel EPCI.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité, considérant la convention d'objectif signée entre l'ex Communauté de Communes de Chénérailles et l'association « Les Ateliers de Lavaveix » :

- Décide suite à la reprise des abonnements « eau » et « électricité » du tiers-lieu à la charge de la Communauté de Communes, de rembourser à l'association « Les Ateliers de Lavaveix » les frais en matière d'abonnement et

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170530-2017-094-DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

de consommation à compter du 1er janvier 2017 jusqu'à la date effective de reprise par le nouvel EPCI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 30 Mai 2017
Pour copie conforme, le 30 Mai 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN

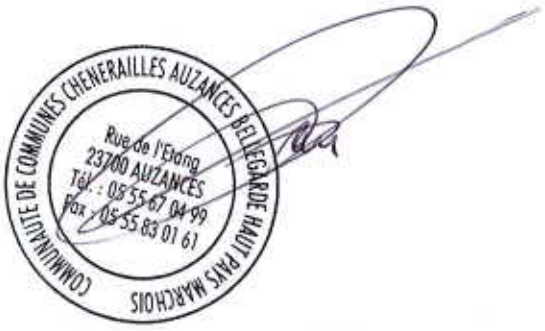

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170530-2017-094-DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017